



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**



transcouleur

Placer le respect des droits des migrants au coeur des politiques.

SOMMAIRE

Edito

Placer le respect des droits des migrants au coeur des politiques.

2 - Nouvelles atteintes aux droits des migrants.

3 -Collectif nantais "Uni-e-s contre une immigration jetable"

4 - Prise en charge des dépenses de Santé.

5 - La Maison de Neguev.

6 - Des sympathisants d'extrême-droite condamnés à Nantes.

7 - Face à la crise, les droits de l'homme.

Il y a soixante ans, au sortir de la deuxième guerre mondiale, l'avenir était une promesse : il n'y aurait plus de guerre !

Aujourd'hui, les gouvernements et les banques nous proposent un futur de peur, peur du chômage, de la délinquance, de la maladie, peur de l'autre, l'étranger.

S'y ajoute maintenant la crise financière dont les classes populaires vont payer les conséquences. Libéralisme économique, système bancaire seraient donc responsables mais non coupables ?

Sur fond de xénophobie d'État, de dérives racistes à visée électoraliste, tout est prétexte à stigmatiser les étrangers. Tenterait-on de nous faire oublier la politique de rigueur qui s'annonce, la réforme des retraites, la suppression des emplois industriels, le manque de logements à des prix accessibles aux faibles revenus ?

Le MRAP est plus que jamais disposé à prendre sa place dans le combat pour une égale

dignité pour toutes et tous ceux qui vivent en France.

Les migrations sont des phénomènes tout à fait naturels qui ont toujours concerné l'humanité. Les migrants constituent une partie de la France : il y a des personnes de nationalité française, des étrangers avec papiers, des étrangers sans papiers.

Les sans-papiers sont corvéables à merci ; ils sont utilisés pour faire baisser le coût du travail salarié dans les secteurs qui ne peuvent pas être délocalisés : bâtiment, services aux personnes, restauration... ; il faut se trouver à 6 heures du matin en des points bien précis de la région parisienne pour voir les sans-papiers qui font la queue pour se faire embaucher, au moins quelques heures.

Chaque année, 5 millions de personnes franchissent des frontières internationales pour aller vivre dans un pays développé ; 740 millions sont des migrants internes qui changent de région dans leur propre pays en raison de conflits, de persécution, de catastrophes naturelles...

Juin 2010
N° 83

“Depuis 20 ans, le monde est entré en mouvement. La mobilité est valorisée pour les plus riches, les plus qualifiés, mais les pauvres y aspirent aussi. Les gens n’acceptent plus la fatalité d’être nés dans un pays pauvre, mal gouverné, soumis à des aléas climatiques”. (Catherine Wihtol de Wenden, le Monde 6/10/2009)

Les gouvernants des pays riches résistent très fortement, avec le soutien des opinions publiques les plus conservatrices. On criminalise les migrants au lieu d’accepter la richesse humaine, économique et sociale qu’ils représentent.

A l’ONU, la convention sur les droits des travailleurs migrants a été signée seulement par 40 états, tous du tiers monde.

Pourtant, une institution

aussi respectable que les Nations Unies affirme *“A condition d’améliorer un certain nombre de facteurs, la migration profite non seulement aux migrants, mais aussi aux pays de départ et d’accueil”* (Rapport 2009 du Programme des Nations Unies pour le Développement, intitulé *“lever les barrières : mobilité et développement humain”*)

La chasse aux sans-papiers est donc une énorme hypocrisie ; elle sert à contenter les Dupont-Lajoie et à faire peur aux autres sans-papiers pour qu’ils continuent à se terrorer et à rester les plus précaires dans notre société.

Soutenir la lutte des sans-papiers pour leur régularisation est un droit et un devoir ; c’est une revendication légitime, même si elle est en opposition

avec les lois actuelles.

La déclaration de Belem lors du Forum Social Mondial de 2009 a appelé à des mobilisations collectives pour *“placer le respect des droits des migrants au coeur des politiques qui les concernent”*.

Il est temps de construire une société où l’avenir ne sera plus une menace, où les solidarités nationales et internationales deviendront une réalité.

Françoise Thoumas.

Les phrases en couleur sont extraites de l’intervention de Miguel Benassayag, lors de la conférence organisée par la fédération des Amicales Laïques 44, le 20 mars 2010, dans le cadre des semaines de l’éducation contre le racisme.

Nouvelles atteintes aux droits des migrants.

Les Afghans de Calais et des Kurdes échoués en Corse ont été libérés par les juges pour atteintes graves aux droits des étrangers. La réponse du gouvernement ne s’est pas faite attendre. Sous couvert de conformer le droit français aux directives européennes, le gouvernement a adopté le 31 mars 2010 un nouveau *“projet de loi relatif à l’immigration, à l’intégration et à la nationalité”*. Le sixième depuis 2002 !

M. Besson met en oeuvre la politique de M. Sarkozy en poursuivant celle de M. Hortefaux. Il s’obstine à amoindrir encore plus les droits des migrants.

Les “zones d’attente” étendues.

A la suite de l’arrivée des 123 Kurdes, le 22 janvier, sur une plage du sud de la Corse, le projet de loi *“créé un nouveau dispositif permettant de faire face à l’arrivée à la frontière des nombreux ressortissants étrangers, en dehors de tout point de passage frontalier. Il prévoit la possibilité pour le préfet de créer une zone d’attente temporaire, qui relie les lieux de découverte d’un groupe de migrants au point de passage frontalier, où sont normalement effectués les contrôles des personnes”*. En clair, cela permet d’étendre les zones d’attente actuellement essentiellement limitées aux aéroports et aux ports, à tout le territoire, d’y enfermer les migrants dès leur arrivée et de les priver de l’essentiel des droits qui leur sont

aujourd'hui encore reconnu. L'enfermement est banalisé. Un régime d'exception est organisé.

Le contrôle de la Justice marginalisé.

L'intervention du Juge de la Liberté et de la Détention (JLD) est repoussée de 2 à 5 jours... Cette mesure prend tout son sens puisque désormais le délai pour déposer un recours contre une obligation de quitter le territoire français (OQTF) est réduit à 48 heures (contre un mois actuellement) : l'administration aura ainsi tout le temps de procéder aux reconduites à la frontière avant qu'un juge ne puisse vérifier la régularité et les conditions de ces reconduites ainsi que la capacité des personnes concernées à exercer leurs droits !

Le délai de rétention porté à 45 jours

Le JLD pourra prolonger la rétention de 20 jours (au lieu de 15 actuellement). Au terme de ce délai, elle pourra encore être prolongée de 20 autres jours. Sa durée maximale passe ainsi de 32 à 45 jours. Certes, ce ne sont pas encore les 18 mois de la "directive retour" européenne (la "**Directive de la honte**"), mais cette prolongation rend la rétention encore plus inhumaine.

Le bannissement administratif.

L'administration pourra - c'est nouveau - assortir une OQTF d'une "interdiction de retour sur l'ensemble du territoire européen" d'une durée maximale de 3 ans qui pourra être prolongée de 2 ans si la personne reste en France ou y revient. Cette mesure traduit en droit français la "directive de la honte".

Certes, certaines des dispositions les plus scandaleuses contenues dans une première version du projet ont disparu : ainsi de la peine d'emprisonnement de 2 à 5 ans pour tout étranger expulsé qui tenterait de rentrer en France.

Le délit de solidarité.

Le projet de loi précise à propos du "délit de solidarité" : *"L'article L.622-4 sera précisé afin de protéger de toute poursuite ceux qui apportent une aide humanitaire d'urgence aux étrangers en situation irrégulière"*.

Est-ce la fin des ennuis pour les particuliers et les associations qui aident les étrangers en situation irrégulière ? Rien n'est moins sûr : le manque de précision du texte ainsi rédigé et les intentions déclarées de M. Besson permettent d'en douter.

Pour une politique d'accueil.

Ce texte multiplie les obstacles et organise la réduction du droit des personnes sans papiers à une peau de chagrin. De plus en plus de migrants en quête d'un accueil en France verront leur demande examinée de manière expéditive.

Les migrants, femmes, hommes, enfants ont des droits qui ne peuvent être mis en cause au seul prétexte de l'absence de papiers officiels. Toute personne a le droit de vivre et de s'installer en quelque lieu que ce soit sur la Terre. La mise en place d'une réelle politique d'accueil des migrants passe aujourd'hui par la régularisation de tous les sans-papiers, le respect du droit au regroupement familial, la fermeture des Centres de Rétention Administrative, l'abrogation de tous les textes répressifs et la suppression du ministère de l'identité nationale et de l'immigration.

Augustin Grosdoy



Alors que le nombre d'étrangers venant en France demander l'asile est globalement stable depuis plusieurs années (42 000 en 2008), la régionalisation de la demande d'asile imposée par le gouvernement a des effets pervers : les nouveaux arrivants se concentrent dans les grandes villes, sièges des préfectures de région, où ils auront à effectuer leurs demandes.

L'État consacre des moyens notoirement insuffisants à leur hébergement, pourtant imposé par la loi, confirmée par le Conseil d'État : *"les demandeurs d'asile ont droit, dès le dépôt de leur demande et aussi longtemps qu'ils sont admis à se maintenir sur le territoire d'un État membre de la Communauté Européenne, à bénéficier de conditions matérielles d'accueil comprenant le logement, la nourriture et l'habillement ainsi qu'une allocation journalière, quelle que soit la procédure d'examen de leur demande"* (Communauté Européenne 16 juin 2008).

En France, il y a 20000 places en CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'asile) avec environ 10 places qui se libèrent par semaine.

Collectif nantais

*"Uni-e-s contre une immigration jetable"
Un logement décent pour toutes et tous, français et étrangers.*

En conséquence, à Nantes comme ailleurs, des familles souvent avec des enfants très jeunes, et en plus grand nombre des personnes isolées, sont à la rue, dans une très grande précarité.

Des enfants ne peuvent pas suivre une scolarité normale, faute d'un hébergement stable ; ils n'ont pas accès à une nourriture convenable. L'accès aux soins devient parfois impossible. Trop de personnes sont exposées aux dangers de la rue.

A Nantes, le dispositif hôtelier est saturé et scandaleusement coûteux pour les finances publiques (2 600 € par mois en moyenne pour une famille de 3 ou 4 personnes). De plus, l'hébergement à l'hôtel n'est pas une solution satisfaisante : impossibilité de faire la cuisine, de disposer d'un espace convenable pour vivre en famille, assurer le travail scolaire...

Et que dire des personnes déboutées du droit d'asile, à qui on n'accorde pratiquement jamais d'hébergement, alors qu'elles ne peuvent pas revenir dans leur pays, chassées par la guerre ou des misères effroyables ! Ce sont souvent des femmes seules avec des enfants ou des personnes isolées.

Le collectif "Uni-e-s contre une immigration jetable" exige un hébergement digne pour toutes et tous :

*** pour les demandeurs d'asile la solution en appartement est appropriée tant d'un point de vue humain que financier. Nous demandons qu'elle soit mise en oeuvre dans tous les départements des Pays de la Loire;**

*** pour les personnes déboutées du droit d'asile : des solutions humanitaires doivent être trouvées.**



PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES DE SANTÉ

Couverture Maladie Universelle (CMU), Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), Aide Médicale d'État (AME).

En France, en principe, on devrait toujours pouvoir se faire soigner.

En effet, on est affilié au régime obligatoire de la Sécurité Sociale (régime général ou particulier) dès lors qu'on travaille ou on a travaillé.

Ou bien, on peut bénéficier de la Couverture Maladie Universelle de base, pour l'assurance maladie-maternité, aux conditions suivantes :

- 1) résidence (domiciliation administrative possible),
- 2) ressources,
- 3) capacité à prouver son identité et la composition de la famille,
- 4) prouver la régularité de son séjour,
- 5) renouveler annuellement sa demande.

Il faut verser une cotisation si les ressources annuelles dépassent 9 020,00 €. Elle est de 8% des ressources excédentaires.

Cette CMU couvre le ticket modérateur de la Sécurité Sociale.

Si on bénéficie de la CMU Complémentaire (CMU-C), aucune cotisation n'est demandée.

Les ressources mensuelles doivent être inférieures à 326,75 € pour une personne seule. Si elles excèdent de moins de 20% le plafond, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) peut aider pour le règlement d'une mutuelle ou d'une assurance agréée. Lorsqu'on ne peut pas prouver ses ressources, on atteste sur l'honneur qu'elles sont inférieures au plafond d'ouverture de droits.

La CMU-C peut aussi être attribuée par la CPAM

Cette CMU-C prend en charge les frais excédant le ticket modérateur, mais se limite aux tarifs de responsabilité de la CPAM. L'assuré n'a pas à faire l'avance des frais.

La CMU de base et la CMU-C sont de droit pour les bénéficiaires du RSA et pour les deman-

deurs d'asile. Dès qu'un étranger fait une demande d'asile, il est en situation régulière sur le territoire, pendant toute la durée d'instruction de son dossier.

Les étrangers qui n'ont aucun droit à la Sécurité Sociale, ni à la CMU sont les déboutés du droit d'asile et les sans-papiers. Ils peuvent être pris en charge par l'Aide Médicale d'État (AME) aux conditions suivantes :

- 1) être depuis plus de 3 mois en France.
- 2) avoir des ressources inférieures au plafond autorisé,
- 3) résider ou être domicilié dans le lieu où l'on fait la demande,
- 4) pouvoir justifier de son identité et de celle de ses ayant-droit.

(Lors des 3 premiers mois de présence en France, le touriste doit pouvoir faire appel à l'assurance qu'il a contractée avant son voyage).

Le bénéficiaire n'a pas à avancer les frais de soins.

L'admission est accordée pour un an. Le titre d'admission comporte la photographie de chacun des bénéficiaires.

Où s'adresser ?

Pour la CMU de base :

au bureau payeur de la CPAM de son lieu de résidence.

Pour la CMU-C : idem

ou à une mutuelle ou à une assurance.

Pour l'AME :

A Nantes : CPAM, 9 rue Gaétan Rondeau - 44 200 - Nantes

A St Nazaire : CPAM, 28 Av. Suzanne Lenglen, 44 600 - St.Nazaire.

Martine Jarry Nunez

“La maison du Néguev”

une histoire palestinienne.

Suzanne El Farrah El Kenz - édition APIC, Alger 2009

En vente, à Nantes, aux librairies du Lieu Unique et “Vent d’Ouest”

Prix Yambo Ouologuem 2010 (Mali)

Publié quelques mois après l’agression israélienne sur Gaza, le livre de Suzanne El Farrah El Kenz n’évoque pas directement ces tragiques événements. Et pourtant Ghazza, c’est ainsi qu’elle orthographe sa ville natale, quittée enfant, est pour elle une passion, une obsession même.

Et la maison maternelle occupée de Beer-Sheva devient le symbole de la colonisation.

Le récit de Suzanne, très personnel, commence par le retour en Palestine, avec sa mère et son frère, alors qu’elle a quinze ans. Il se termine par une autre visite, trente ans plus tard. Cette fois, pour ce nouveau voyage initiatique, Suzanne est accompagnée de son fils, Aniss.

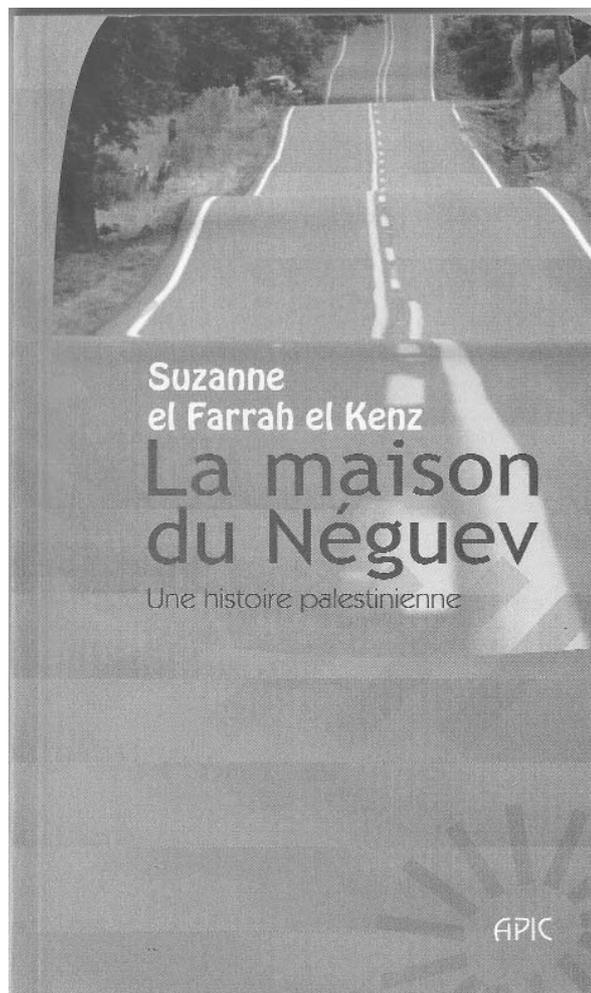
Raconter ce livre, c’est prendre le risque d’en gommer la sensibilité et la poésie, d’en déflorer l’histoire et ses rebondissements, d’en forcer l’intimité et la pudeur, d’en affadir le goût.

En filigrane de ce parcours, de ces exils successifs qui l’ont conduit à Djeddah, Alger, Tunis puis Nantes, de l’Orient à l’Occident, Suzanne décrit la destinée et la souffrance de son peuple, non pas comme un drame lointain, mythifié, mais à travers des gens de chair et de sang.

“La maison du Néguev” :

une blessure palestinienne, un témoignage émouvant, mais surtout un cri d’amour à une terre perdue.

François Levent





Des sympathisants d'extrême-droite condamnés à Nantes

3 sympathisants d'extrême-droite ont été condamnés mercredi 31 mars 2010 à 6 mois de prison avec sursis pour avoir vandalisé une mosquée en construction dans les quartiers nord de Nantes en novembre 2007.

Le tribunal correctionnel de Nantes a condamné ces jeunes de 21 à 26 ans pour **"dégradation du bien d'autrui à raison de la religion"** et pour des **"violences en réunion"** commises sur deux jeunes Français d'origine maghrébine rencontrés après les faits.

Au terme d'une soirée alcoolisée, ils avaient renversé les échafaudages qui entouraient alors la mosquée Arrahma et apposé des autocollants du Front national de la jeunesse (FNJ) et du mouvement royaliste "Renouveau Français". *"On n'est absolument pas racistes, j'ai moi-même beaucoup d'amis juifs et musulmans"*, s'est défendu Yves, un "ancien militant" du Front national, qui a reconnu avoir fait "une grosse bêtise" lors de son procès le 31 mars. Le jeune homme, qui s'est dit "gravement blessé à la tête d'un coup de tournevis" lors de la bagarre, s'est par ailleurs présenté en victime des deux jeunes Maghrébins. **Le MRAP (partie civile) a reçu 1 € symbolique de dommages et intérêts.**

SOCIÉTÉ. Le Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples (MRAP) lutte depuis 1949

Le racisme n'est pas mort

Alors que l'association fête ses 60 ans, le fléau du racisme est encore très présent dans notre société.

Françoise Thoumas, la présidente du Mouvement contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples (MRAP) de Nantes le dit elle-même : *"le combat contre le racisme n'est pas encore terminé"*. Cette militante entend bien continuer la longue bataille commencée en 1949 pour lutter contre les discriminations et promouvoir la paix dans le monde, ne serait-ce sur le plan local. En effet, alors que l'association fête ses six dé-

Une exposition d'affiches retrace les soixante ans du mouvement

cennies d'existence, le fléau qu'est le racisme ne fait qu'empirer : le racisme antisémite n'est plus le seul qui existe, d'autres formes de



Le MRAP et Françoise Thoumas (à droite) lancent une rétrospective sur le mouvement au Concorde.

discrimination envers les peuples arabes et musulmans apparaissent de plus en plus en France. De même,

"les polémiques engendrées par les « charters de la honte » franco-anglais vers l'Afghanistan et le débat sur l'iden-

tité nationale montrent que la lutte pour le respect des droits de l'Homme est loin d'être gagnée" dit-elle.

Pour autant, des manifestations sont régulièrement organisées par le MRAP et autres associations de défense des individus afin soutenir les victimes d'actes racistes et les sans-papiers... À ce titre, un partenariat avec le cinéma « le Concorde » a été conclu et c'est dans ce cadre qu'une exposition d'affiches retraçant les soixante ans du mouvement aura lieu à partir du 18 février et ce pendant un mois. Dans la même journée, la projection du dernier film de Merzak Allouache « Harragas » suivie d'un débat sur les questions dont traite le film (immigration, clandestins...) permettront au public et au MRAP de dialoguer. Le dialogue : un mot essentiel au vocabulaire de ce mouvement qui se fait entendre depuis des années... ■

79 Boulevard de l'Égalité
44100 Nantes
02 40 46 25 29
Début à 20 h 45
Entrée 5,50 €



Face à la crise , les droits de l'Homme

Que vont faire les états ?
Vont-ils lever les restrictions
aux migrations ? Vont-ils met-
tre en place des règles de soli-
darité envers les pays qui ver-
ront les déplacements de
populations sur leurs territoi-
res ? Vont-ils reconnaître et
payer la "dette économique"
des pays du Nord
vers ceux du Sud ?

*La table ronde
se tiendra
le 01 juillet
de
9h.15 à 12h.*

Le quatrième Forum mondial des droits de l'Homme aura lieu à Nantes du 28 juin au 01 juillet 2010 à la Cité internationale des congrès, Nantes Métropole, sous le titre "**Face à la crise, les droits de l'Homme ?**".

Lors de ce forum, le MRAP participe à l'organisation et à la tenue d'une table ronde : "*crise économique, crise environnementale : impact des politiques européennes sur les migrants d'aujourd'hui et de demain*".

Les migrations que le monde connaît aujourd'hui sont

liées à des situations de guerres et d'extrême pauvreté. Marché du travail détruit, insuffisance des ressources alimentaires, génèrent une instabilité sociale, économique dans les pays du Sud. Les conséquences en sont l'immigration forcée à l'échelle régionale et intercontinentale... Véritable variable d'ajustement de toutes les politiques économiques de l'Union Européenne, ces migrants constituent une main d'oeuvre nécessaire mais non avouée de l'économie européenne. A cela s'ajoute aujourd'hui des changements environnementaux inéluctables.

Pour connaître et adhérer au M.R.A.P.

Site national : <http://www.mrap.asso.fr>

NANTES

Permanence tous les mercredis de 14h.30 à 16h.

Maison des Associations - 11, rue du Prinquiau - 44 100 - Nantes -
Tél./Fax/Répondeur 02 40 58 08 09 ; courriel mrapnantes@hotmail.com

St.Nazaire

Point de rencontre tous les 2èmes lundis du mois à 20h.30

Maison des Associations (Agora) - 2bis rue A. de Mun - 44 600 - Saint-Nazaire
Tél./Fax./Répondeur : 02 40 53 32 35 ; courriel mrap-saint-nazaire@orange.fr